

Budget participatif 2024 : Tables de tennis de table au parc Schuman et au square Verlaine



Nouvelles structures de jeux au parc Schuman

Boucle Verte à Seichamps



3^{ème} édition Boucles Seichanaises



Conférence AGIRC-ARRCO «Préserver sa santé» et atelier équilibre



Centrale de traitement de l'air à l'école élémentaire Georges de la Tour

Travaux avenue de Québec



Travaux rue du Point du Jour



Travaux de drainage terrain de foot



2024

COMMUNE DE SEICHAMPS

COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Le présent rapport de présentation a vocation à synthétiser et commenter les données issues de la maquette budgétaire qui répond aux exigences du cadre légal des instructions comptables et budgétaires. Le compte administratif termine le cycle annuel budgétaire et retrace l'exécution budgétaire de l'année.

Ainsi, le compte administratif 2024 du budget principal a été précédé par :

- le débat d'orientation budgétaire tenu le 19 février 2024,
- le vote du budget primitif 2024 intervenu le 08 avril 2024,
- les 2 décisions modificatives adoptées au cours de l'année 2024 (septembre et novembre).

S'agissant de l'appréciation du compte administratif 2024, il conviendra, dans le présent rapport de rapprocher les prévisions inscrites au budget avec les réalisations effectives, tant en dépenses qu'en recettes, mais également de constater l'évolution de nos dépenses et recettes par rapport à l'exercice précédent.

PREAMBULE

L'exercice 2024 a été marqué par un environnement économique difficile, avec une inflation persistante et des charges énergétiques qui sont en baisse mais qui restent à des niveaux élevés. Un autre facteur majeur a été l'aménagement du local du LAEP, qui, en raison de notre statut de locataire, a entraîné des coûts supplémentaires. Ces dépenses ont eu un effet direct sur notre budget de fonctionnement

Entre 2023 et 2024, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 6,3 %. Cette évolution reflète notamment l'impact de l'inflation sur le prix des fournitures et des prestations, ainsi que la progression mécanique de certaines charges, comme les dépenses de personnel.

Cependant, dans ce contexte économique tendu, un effort de maîtrise a été porté sur les charges à caractère général, qui ont été stabilisées, voire légèrement réduites (-10 k€), témoignant d'une gestion rigoureuse et d'une optimisation des dépenses courantes.

Parallèlement, les recettes ont progressé plus rapidement que les dépenses, avec une hausse de 7,4 % par rapport à l'exercice précédent. Cette dynamique positive s'explique notamment par l'augmentation des dotations, des recettes liées à la fiscalité locale et des produits de service.

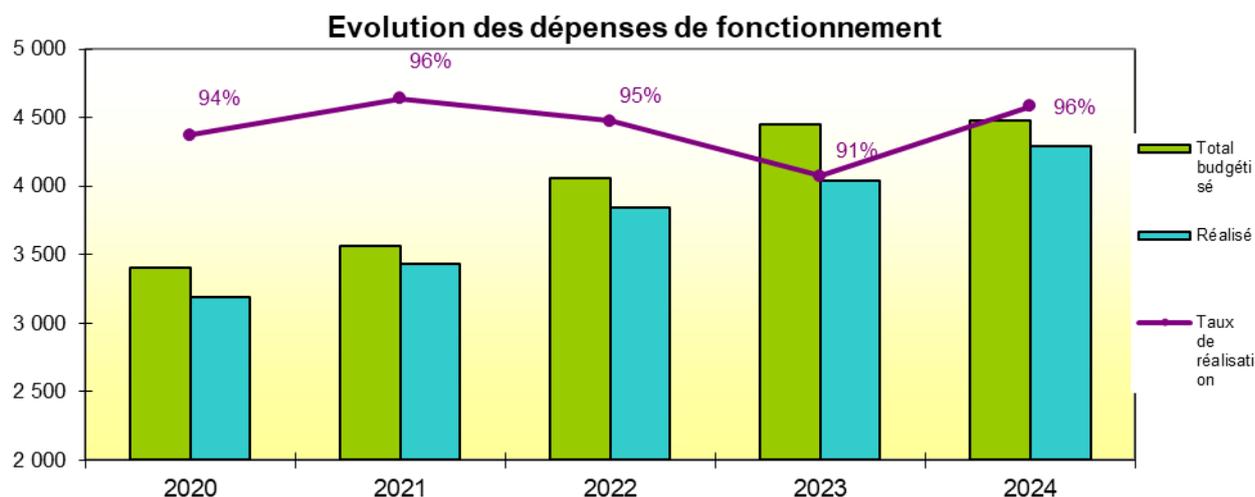
Le budget de fonctionnement présente un taux de réalisation de 96%, tandis que celui du budget d'investissement s'élève à 85%. Ces résultats révèlent, d'une part, une élaboration budgétaire rigoureuse, et d'autre part, de notre engagement à concrétiser les projets en cours.

Ainsi, bien que les conditions économiques aient été difficiles, l'année 2024 a permis de faire face aux enjeux tout en maîtrisant l'impact sur nos finances.

1 – LE FONCTIONNEMENT

1-1 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement (dépenses donnant lieu à décaissement réel) sont réalisées à hauteur de 96 %. Ce taux de réalisation traduit une exécution budgétaire conforme aux prévisions.



[Présentation par chapitre](#)

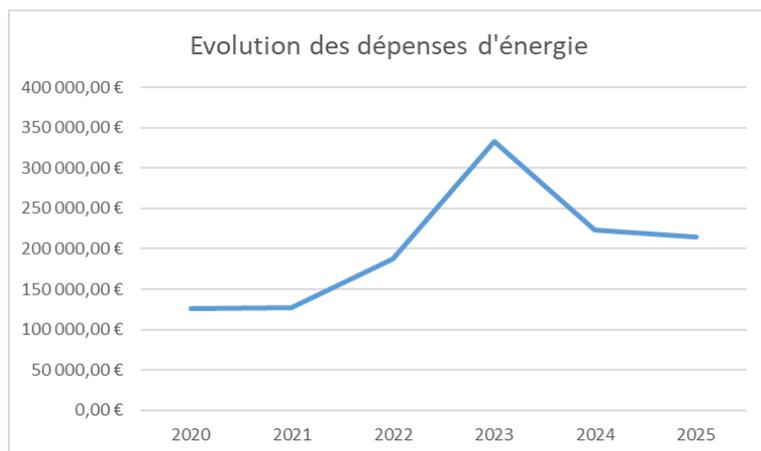
DEPENSES REELLES	Total BP + DM n°1 et 2	Réalisé	Taux de réalisation
Charges de gestion générale	1 946 760,00 €	1 790 449,74 €	92%
Charges de personnel	1 870 000,00 €	1 853 218,55 €	99%
Autres charges de gestion courante	599 243,00 €	586 565,74 €	98%
Intérêt de la dette	20 208,62 €	20 208,57 €	100%
Charges exceptionnelles	500,00 €	- €	0%
Atténuation de produits - FPIC	40 000,00 €	39 939,00 €	100%
Total dépenses réelles de fonctionnement	4 476 711,62 €	4 290 381,60 €	96%
Opérations d'ordre	430 000,00 €	412 406,94 €	96%
Total dépenses de fonctionnement	4 906 711,62 €	4 702 788,54 €	96%

Les charges de gestion générale

Les charges de gestion générales demeurent globalement stables en 2024, avec une légère baisse de 0,58 % par rapport à 2023. Cette stabilité est à souligner, d'autant plus qu'elle intervient dans un contexte où les dépenses d'énergie, bien qu'en recul par rapport à 2023, continuent de représenter un poste significatif pour la collectivité.

Ce chapitre regroupe des postes souvent sensibles aux fluctuations économiques et aux besoins de fonctionnement : énergie, fournitures, contrats de prestation, maintenance, frais de télécommunication, carburants, etc. La stabilité de ce poste de dépenses s'explique par les efforts déployés par la collectivité pour contenir ses charges malgré un contexte encore marqué par des tensions sur certains postes.

Focus sur les dépenses d'énergie :



Après une hausse marquée des dépenses d'énergie entre 2021 et 2023, atteignant plus de 333 000 € en 2023, l'année 2024 marque une baisse avec un niveau de dépenses ramené à 222 876 €. Cette diminution de plus de 100 000 € traduit les effets conjugués de la baisse des prix de l'énergie et des efforts de maîtrise engagés par la collectivité. La prévision 2025 confirme cette tendance à la baisse.

Suivi de la consommation énergétique – Bilan 2023-2025

Dans le cadre du pilotage énergétique de son patrimoine, la collectivité poursuit ses efforts de sobriété et d'optimisation des consommations de chauffage. Un suivi consolidé sur deux saisons de chauffe permet de mesurer les effets des actions entreprises. **Nous constatons une baisse globale de 15,9% des consommations.**

La quasi-totalité des bâtiments enregistrent une baisse des consommations, avec des réductions significatives pour : l'Hôtel de Ville (-42 %) et le Centre Technique Municipal (-40 %).

Ces résultats traduisent les effets cumulés de plusieurs leviers : installation de robinets thermostatiques, optimisation des courbes de chauffe, réduction de chauffe pendant les vacances scolaires ou fermetures prolongées, sensibilisation des usagers etc.

Unité : kWh/DJU*	22/23	23/24	24/25	Ecart 22-23/24-25
HOTEL DE VILLE	62,54	37,94	36,23	-42,1%
CENTRE SOCIOCULTUREL (CSC)	76,39	96,58	85,77	12,3%
GS GEORGES DE LA TOUR (GDLT)	71,03	63,76	57,24	-19,4%
ECOLE MATERNELLE JEAN LAMOUR	25,85	20,44	19,09	-26,2%
ECOLE MATERNELLE LOUISE MICHEL	22,76	26,58	24,53	7,8%
MAISON DE L'AMITIE	56,31	35,58	35,48	-37,0%
CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL	47,33	27,74	28,31	-40,2%
ESPACE DES PARAPLUIES	30,55	51,07	36,69	20,1%
VESTIAIRES FOOTBALL & RUGBY	20,62	17,06	16,44	-20,3%
SALLE DE MARTINCHAMPS	22,76	25,92	27,13	19,2%
MAISON POUR TOUS	9,70	8,75	7,99	-17,7%
TOTAL	445,85	411,42	374,90	-15,9%
Ecart n-1		-7,7%	-8,9%	

* L'unité kWh/DJU mesure la quantité d'énergie consommée pour le chauffage par unité de besoin climatique. Cela permet de neutraliser les variations climatiques d'une saison à l'autre et d'évaluer l'efficacité énergétique indépendamment des variations météorologiques.

Les charges de personnel progressent de 8% par rapport à l'exercice précédent soit **+ 140 k€**.

Cette hausse s'explique par :

- La revalorisation de l'indice minimum de la fonction publique et la bonification indiciaire de 5 points à tous les agents publics.
- Le Glissement Vieillesse Technicité de l'ensemble du personnel titulaire.
- Le recensement de la population (17 k€)
- La mise en place d'un nouveau service : le LAEP avec l'embauche de 2 accueillantes à temps non complet
- Le pourvoi de certains postes, restés vacants plusieurs mois en 2023 ou dont l'embauche avait été retardée : agent des espaces verts, conseillère numérique.
- L'arrivée d'une graphiste, renfort temporaire à mi-temps suite à un congé de maladie sur ce poste.

Les autres charges de gestion courante augmentent de 19% à **+96 k€**.

Le poste le plus important avec 335 k€ est consacré aux subventions d'équilibre des budgets CCAS et Crèche. Les subventions ont été augmentées en 2024, ce qui explique l'augmentation de 85 k€ de ce chapitre :

- 165 k€ pour le CCAS (en hausse de 55 k€) : en raison du développement de l'activité de restauration avec une incidence sur la masse salariale.
- 170 k€ pour la Crèche Multi Accueil (en hausse de 30 k€) : en raison de la perception tardive des aides de la CAF.

L'enveloppe des subventions aux associations et aux coopératives scolaires a été maintenue au même niveau qu'en 2023. Des subventions exceptionnelles ont été versées à hauteur de 6k€ (Rugby, Foot, Coopératives scolaires et au Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement - CPIE).

La contribution à la Métropole (mutualisation informatique, vidéosurveillance, urbanisme) a généré une dépense de 60,6k€ (+4k€ par rapport à 2023).

Ce poste de dépenses enregistre également **les indemnités des élus pour 119 552€**.

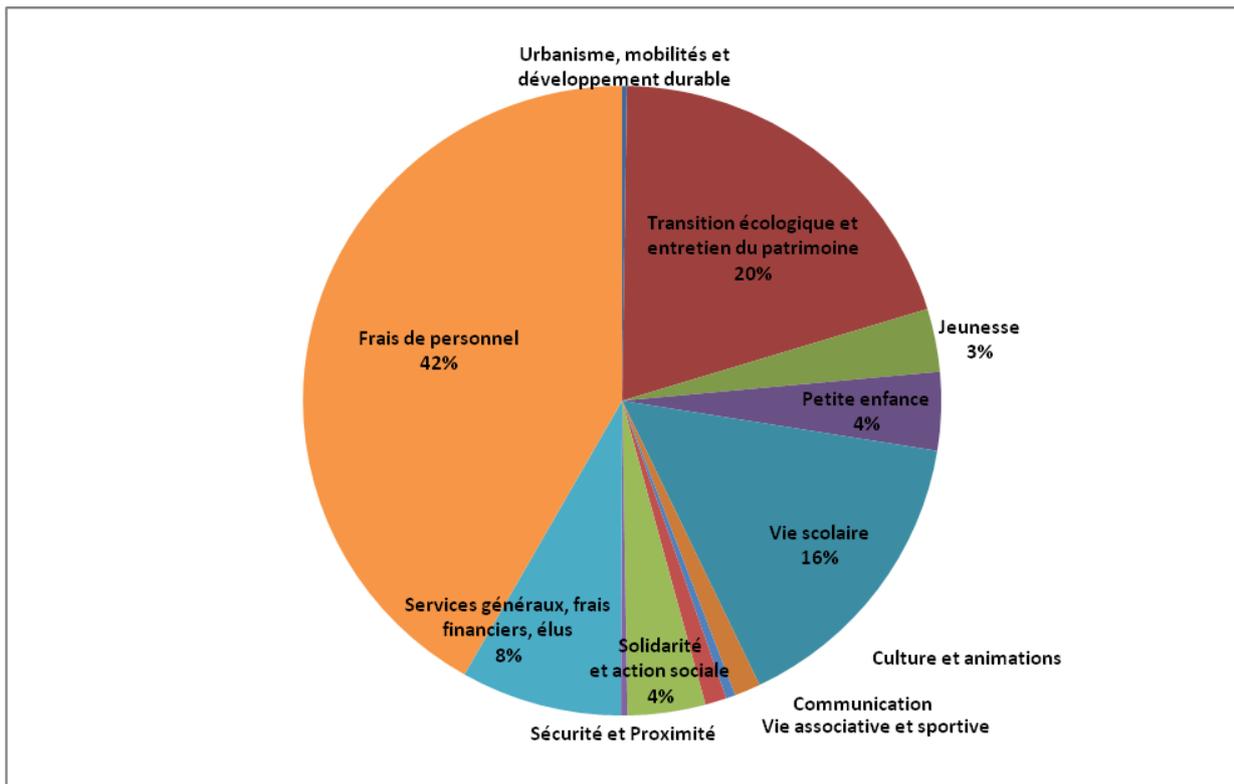
Les intérêts de la dette ont progressé de **+ 7 k€** en raison de la souscription de la phase 2 du « prêt intracting » de 335k€ en 2024.

Les « atténuations de produits » : ce poste enregistre **une hausse de 24 k€** par rapport à 2023. Cette hausse s'explique par l'imputation de la contribution de la Ville de Seichamps au Pacte Financier et Fiscal de la Métropole de l'année 2023, reçue trop tardivement (5,7 k€) qui s'ajoute à la contribution de l'année 2024 (18 k€).

Ce chapitre enregistre également les charges supportées par la collectivité au titre du Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale (FPIC) pour 15 k€.

✚ [Présentation par délégation](#)

	Total BP + DM n°1 et 2	Réalisé	Taux de réalisation
Urbanisme, mobilités et développement durable	10 775,00€	8 520,54€	79%
Transition écologique et entretien du patrimoine	914 891,00€	823 183,10€	90%
Jeunesse	144 995,00€	131 901,99€	91%
Petite enfance	179 800,00€	172 719,96€	96%
Vie scolaire	668 794,00€	663 509,33€	99%
Culture et animations	59 265,00€	63 846,17€	108%
Communication	20 930,00€	15 934,87€	76%
Vie associative et sportive	48 788,00€	51 039,76€	105%
Solidarité et action sociale	176 590,00€	175 190,79€	99%
Sécurité et Proximité	14 495,00€	11 944,11€	82%
Services généraux, frais financiers, élus	367 388,62€	319 372,43€	87%
Frais de personnel	1 870 000,00€	1 853 218,55€	99%
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	4 476 711,62€	4 292 591,91€	96%
<i>Dépenses d'ordre</i>	<i>430 000€</i>	<i>412 406,94€</i>	<i>96%</i>
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 906 711,62	4 702 788,54€	96%



Culture et animation : 63 846 €

2024 fut une année riche d'une programmation culturelle ambitieuse :

- La **Foire aux fromages et à la gastronomie**, manifestation emblématique de notre commune, a été de nouveau un grand succès grâce à la collaboration du comité de fêtes. Le budget consacré à cette action est de 29 843€ pour la location des chapiteaux, les frais de gardiennage, les feux d'artifices, etc.
- L'enveloppe réservée à la **programmation culturelle** : Elle comprend les cachets des artistes, les frais de repas et annexes, droits SACEM et SACD des spectacles (16 783 €). Chaque année, la collectivité organise des concerts, spectacles et pièces de théâtre (9 pièces de théâtre, Nancyphonies Ciné Seichamps...). Cette année, une nouvelle animation a connu un véritable succès : « Festiv' été » en aout 2024 (concerts, démonstration de pole sport, ateliers créatifs...).
- Les dépenses allouées au fonctionnement de la **médiathèque** et à l'organisation des animations s'élevèrent à 11 096 €. Elles comprennent les dépenses de renouvellement du fonds documentaire, de fonctionnement courant, de maintenance informatique et de petits matériels d'équipement.

Les animations 2024 ont été riches et variées :

- Des spectacles et rencontres : Nuit de la lecture, spectacle « La vraie histoire du grand chaperon rouge », spectacle participatif de Contes du Levant, rencontre-dédicace avec un auteur Livre sur la Place.
- Cinq expositions : Jeux Olympiques, « Loup Loup y es-tu ? », « Livres objets pour le Printemps des Poètes », « Le Japon » et l'exposition « A bicyclette ! ».
- Deux ateliers : « manga origami et haïku » et « origami japonais »
- Les autres crédits concernent les festivités de la St Nicolas (2 443 €), la manifestation « Autour du Livre » qui se déroule à présent sur le 1^{er} semestre de l'année (2 116 €) et 753€ lié au comité des fêtes.

Communication : 15 935 €

Cette délégation enregistre les dépenses liées à la communication pour 14 771 € : la publication de 3 « Gazette » ainsi que les frais d'annonce et d'insertion, la distribution des flyers et gazettes. Les dépenses restantes concernent les frais d'hébergement du site internet.

Jeunesse : 131 902 €

L'animation de l'accueil jeunes, confiée au prestataire UFCV, représente la majorité des dépenses de la délégation pour s'établir à 114 495 €.

Les autres dépenses de la délégation concernent :

- **L'Accueil Collectif des Mineurs (ACM)** des vacances scolaires pour 8 157 € : 102 jeunes ont participé aux accueils de loisirs de l'Accueil Jeunes en 2024. La moyenne de fréquentation était de 24 jeunes par semaine durant l'été 2024 (28 en 2023). La fréquentation durant les petites vacances scolaires est stable par rapport à 2023 avec en moyenne 26,5 jeunes par semaine. 5 207€ ont été dépensés pour les activités (Bloc session, Cosmic Park, Pop Kfé etc.). Le reste des dépenses sont allouées à l'achat de fournitures, les transports et l'alimentation.

- **Les actions du CMJ** (1 405 €) : 13 jeunes âgés de 8 à 17 ans composaient le Conseil Municipal des Jeunes en 2024.
Les projets proposés par le CMJ ont été nombreux, parmi eux :
 - Le projet « zone humide » en lien avec le CPIE
 - Le séminaire des CMEJ
 - L'organisation de stands pour la manifestation Festiv'été
 - La teenage party : boum proposée aux 11-18 ans qui s'est déroulée le samedi 25 mai 2024. Le nombre de participants a augmenté de presque 50% par rapport à l'année précédente, avec 308 entrées payantes comptabilisées. 200 € ont été versés à l'UNICEF sur les 616 € récoltés.
- **La bourse aux projets** (1 366 €) : deux chantiers ont été réalisés par les jeunes :
 - Au printemps 2024, 5 jeunes ont participé au chantier qui consistait à mettre en place la clôture délimitant la zone humide.
 - A l'été 2024, 10 jeunes ont participé à un chantier pour aménager une spirale de pierre sèche sur la zone humide.
- **Manif jeunes (fête du jeu)** : 2 054€
387 personnes ont participé à l'évènement (325 en 2023). On a comptabilisé 203 adultes, 70 adolescents (11-17 ans) et 114 enfants (moins de 11 ans).

Pour cette délégation, les recettes des familles s'élèvent à 13 580 € et la participation du partenaire CAF à 6 343 €.

Vie scolaire : 663 509 €

Les dépenses liées à cette délégation augmentent de 13 %. Les effectifs scolaires à la rentrée 2024 étaient stables (534 en 2024 - 535 en 2023). Les dépenses de cette délégation comprennent :

- **La prestation de l'UFCV concernant l'animation et l'encadrement** (restauration et accueil périscolaire) s'élève à 395 754 €, en augmentation de 16,8%.
 - **Le service de restauration scolaire** pour 254 935 € (+16,7%). L'augmentation s'explique par :
 - la revalorisation du marché en septembre 2024 (+1,6%). Depuis la signature du marché en 2022, les prix des repas ont augmenté de 12,6% ;
 - la hausse du nombre de repas: 45 406 repas ont été servis en 2024 (41 754 en 2023) ;
 - le recours à notre prestataire (UFCV) afin de pallier l'absence ponctuelle de personnel communal, notamment des ATSEM, afin de garantir l'encadrement des enfants durant la pause méridienne.

Pour rappel, en 2023, la commune a signé une convention de partenariat avec l'Etat « dispositif tarification sociale des cantines scolaires » qui permet de bénéficier de 3 € par repas à 1 euro servi. Le 27 mai 2024, nous avons signé un avenant à cette convention qui certifie que la commune s'engage dans la démarche EGALIM et respecte les engagements relatifs au secteur de la restauration collective sur toute la durée de l'avenant. Ceci nous permet de recevoir 1€ supplémentaire par repas.

Ce poste « restauration » comprend également les dépenses relatives aux goûters. En 2024, en moyenne :

- 43 enfants ont fréquenté l'accueil périscolaire du matin (contre 36 en 2023) ;
- 95 pour l'accueil du soir,
- 75 pour les mercredis, en hausse par rapport à 2023.

Dans le cadre de l'application de la loi EGALIM, la commune poursuit ses efforts en faveur d'une restauration scolaire plus durable et respectueuse de l'environnement.

A ce jour :

- 46,6 % des achats alimentaires sont issus de produits durables ou de qualité, proche du seuil réglementaire de 50 %.
 - 19,5 % des achats concernent des produits issus de l'agriculture biologique, très proche de l'objectif légal de 20 %.
 - Tous les plastiques à usage unique (contenants, bouteilles, ustensiles) ont été remplacés.
 - Des menus végétariens sont proposés chaque semaine, avec des alternatives riches en protéines végétales (céréales, légumineuses).
 - Un plan d'action contre le gaspillage alimentaire est en place, incluant un diagnostic, la préinscription des enfants et la sensibilisation du personnel.
- Les autres dépenses de la délégation concernent **les activités périscolaires et la piscine**.
 - En 2024, au titre des projets pédagogique deux actions principales ont été soutenues : la semaine cirque des élèves de CM2 (6 270 €) et l'accompagnement des parcours culturels et sportifs soit (2 000 €)
 - Les autres crédits concernent **les dépenses allouées aux écoles** (fournitures, équipements, coopératives, transports, abonnement à l'ENT, ULIS, etc.).

A noter que les dépenses des services périscolaires (accueil et restauration) sont compensées en partie par les recettes des familles (360 854 €) et la prestation de service de la CAF (97 283 €).

Petite enfance : 172 720 €

La délégation petite enfance est composée essentiellement de la participation au budget annexe de la crèche. La subvention au budget du multi accueil s'élève à 170 k€, en hausse de 30 K€ par rapport à l'exercice précédent.

La délégation prend en compte également les charges de fonctionnement du Relais Petite Enfance (RPE) et l'organisation de la semaine de la petite enfance.

Le LAEP a ouvert ses portes en mars 2024 et présente un premier bilan positif :

- 59 matinées d'ouverture entre mars et décembre
- 684 personnes accueillies, soit en moyenne une quinzaine par matinée
- 340 adultes sur l'ensemble des séances
- 325 enfants de moins de 3 ans sur l'ensemble des séances
- 19 enfants entre 3 et 6 ans sur l'ensemble des séances

Vie associative et sportive : 51 040 €

- **Les subventions octroyées aux associations locales** s'élèvent à 47 580 € et les avantages en nature représentent 276 855 €.
- La 3^{ème} édition des **Boucles Seichanaises** s'est déroulée le dimanche 27 octobre 2024, manifestation sportive composée de 4 épreuves : une marche de 5 km, 2 courses chronométrées de 5 et 10 km et une course enfants de 1 km. Grace à la météo très clémente, le nombre de coureurs était en augmentation par rapport à l'édition de 2023. Ainsi, de nombreuses inscriptions ont eu lieu le dimanche matin sur place.

Organisée par la municipalité avec la collaboration du comité des fêtes, c'est 4 071 € de recettes perçues à cette occasion dont 205 € reversés en 2024 à La ligue contre le cancer 54 (441€ seront versés en 2025 au titre de l'année 2024)

Cette année encore, l'entreprise seichanaise Storage 24 a été notre partenaire et a subventionné la course à hauteur de 1 000 €.

50 € en bon d'achat offerts par Cora Essey ont été utilisés pour acheter une partie du ravitaillement, la Ferme des fruitiers a offert des pommes qui ont été distribuées aux coureurs.

- Les autres dépenses sont liées **aux manifestations sportives** par la dotation de coupes et trophées, au forum des associations, et à la cotisation au FNCOF.

Solidarité et action sociale : 175 191 €

- La subvention au budget du CCAS s'élève à 165 k€ (+ 55 k€).
- La contribution et frais relatifs à la Mission Locale s'élève à 8 316 €.
- Les autres dépenses représentent les charges liées aux Pass bus « emploi » et à l'action « Octobre Rose ».

Transition écologique et entretien du patrimoine : 823 183 €

Par nature ces charges concernent :

- **Les bâtiments pour 674 919€ soit 82 % de la délégation**
 - La consommation d'eau et de fourniture d'énergie représente 233 k€.
 - Les frais d'aménagement du LAEP s'élèvent à 171 k€.
 - Les frais de nettoyage des locaux sont de 108 k€.
 - L'entretien, les réparations et la maintenance 121 k€
 - Les autres dépenses concernent essentiellement les frais de location, de télécommunication et de gardiennage des locaux.
- **Les espaces publics communaux pour 94 657 € soit 11 %**
 - L'entretien des espaces verts et des parcs s'élève à 31 490 € soit 33%.
 - Les dépenses liées aux terrains sportifs représentent 29% de ce poste soit 27 740 € (entretien, eau, ...).
 - L'entretien de voiries (16 534€)
 - La propreté de la Ville avec la redevance des ordures ménagères, la location des bennes de stockage des déchets et leur destruction, la dératisation (16 956 €).
 - Les décorations de fin d'année (1 937 €).
- **Les véhicules pour 38 011 € soit 4,6 %**
 - Les charges d'entretien et de réparation du matériel roulant.
 - Le carburant et les charges d'assurances.
- **Les ateliers pour 7 568 € soit 0,9 %**
 - Pour les équipements, locations et entretien de matériels ainsi que l'achat de vêtements et de petites fournitures.

- Les autres dépenses représentent entre autres : l'adhésion à l'ALEC, les subventions pour les composteurs et l'achat de petit matériel pour la boucle verte.

Urbanisme, mobilité et développement économique : 8 521 €

Les crédits sont consacrés à :

- Aux frais de mutualisation à la Métropole pour l'instruction des Permis de Construire d'un montant de 1 707 €.
- Aux frais de copro et bornage (4 568€)
- Aux animations du marché dominical (859 €).
- Les autres dépenses concernent l'organisation de l'accueil des nouveaux seichanais, l'adhésion à l'association de la Porte Verte, l'entretien du cimetière,

Sécurité et proximité : 11 944 €

Cette enveloppe enregistre les dépenses suivantes :

- La participation à la Métropole pour la maintenance de la vidéo protection pour 7 500 €,
- L'achat de vêtements de travail (1069€)
- Les frais liés à l'organisation de la prévention routière (170€).
- Les frais liés aux défibrillateurs (2 206€).
- Les autres dépenses concernent l'achat de petit matériel et documentation technique.

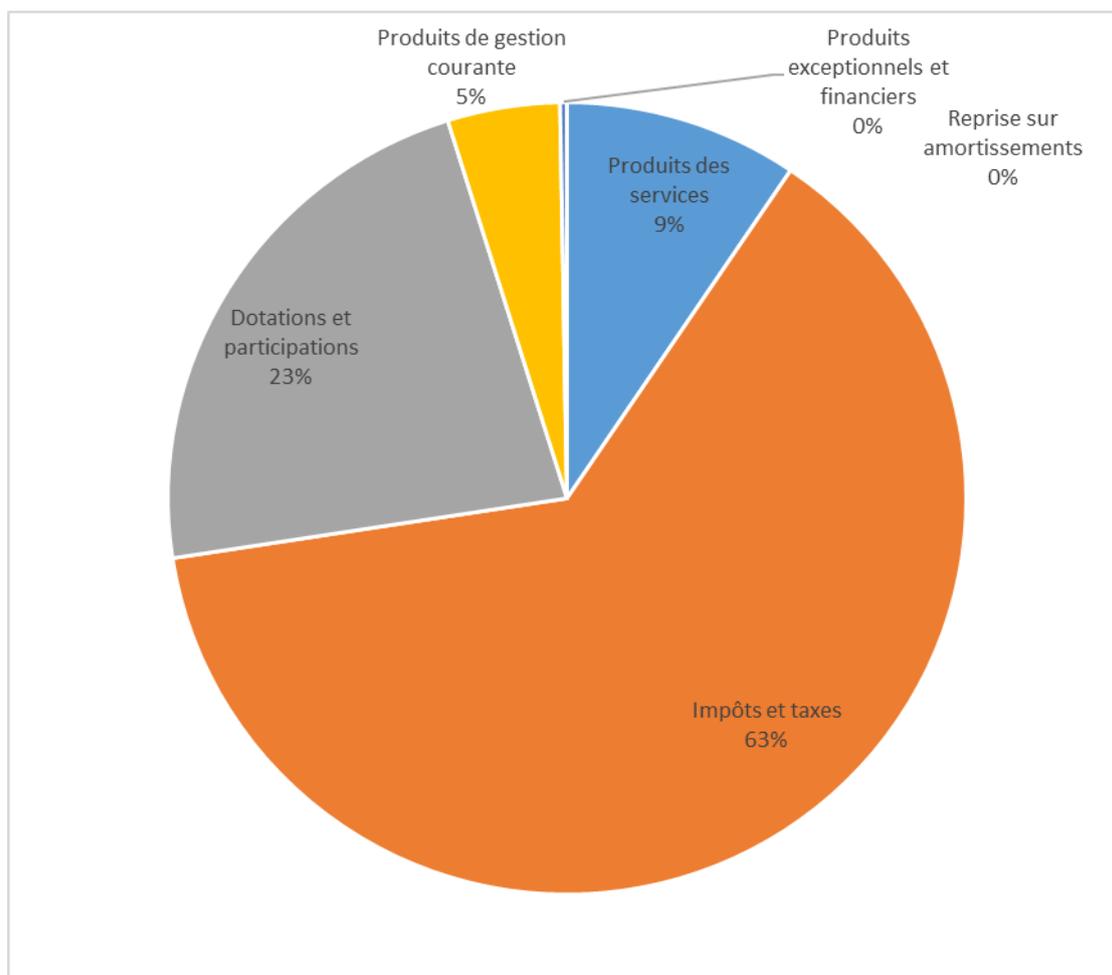
Services généraux : 319 372€

- Les charges relatives aux services généraux s'élèvent à **153 250 €** et retracent les **dépenses hors délégation ou non individualisées** comme :
 - Les charges d'assurance du personnel, dommages aux biens, protection juridique et responsabilité civile pour 56 080 € ;
 - La participation à la DSIT pour 51 423 € (DSIT uniquement) ;
 - Les autres dépenses pour un total de 45 747€ concernent les charges des services administratifs : imprimés, fournitures administratives, affranchissement, les frais de formation, la location et maintenance des équipements administratifs, les annonces et insertions des marchés publics, honoraires, frais de dématérialisation, adhésion au centre de gestion....
- **Les frais bancaires et financiers** sont comptabilisés pour **20 426 €**. Ils correspondent aux intérêts et commissions de la dette et aux frais bancaires des paiements par carte bancaire et en CESU.
- **La taxe foncière s'élève à 26 144 €**. Elle concerne les logements de la gendarmerie, le logement au CTM et le presbytère.
- **Les indemnités des élus** pour 119 552€.

1-2 Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles (recettes ayant donné lieu à encaissement) sont de 4 544 316€. Elles évoluent de + 7,4% par rapport à l'exercice précédent (+316 k€).

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Total BP + DM	Réalisé	Taux de réalisation
Produits des services	428 840,00 €	432 961,37 €	101%
Impôts et taxes	2 860 465,00 €	2 846 610,76 €	100%
Dotations et participations	1 023 342,00 €	1 033 210,47 €	101%
Produits de gestion courante	206 472,08 €	219 209,08 €	106%
Produits exceptionnels et financiers	12 000,00 €	12 759,34 €	100%
Total recettes réelles de fonctionnement	4 531 119,08 €	4 544 751,02 €	100%
<i>Opérations d'ordre</i>	40 395,59 €	40 387,49 €	100%
Total recettes de fonctionnement	4 571 514,67 €	4 585 138,51 €	100%



Les produits des services – chapitre 70 : sont en augmentation par rapport à l'exercice précédent (+ 39 387 €) pour s'établir à 432 961€.

Ils regroupent les recettes des services :

- Péri-scolaire et cantine : 360 852 (318 744 € en 2023), augmentation liée à la hausse de la fréquentation et à l'augmentation des tarifs fin 2024.
- Accueil jeunes : 13 579 €
- Culturel et sportif (Théâtre, Boucles Seichanaises, Médiathèque) : 12 683 €
- Des concessions du cimetière : 11 150 €
- Le remboursement des frais engagés dans le cadre de la viabilité hivernale : 22 802 € (saison 2023-2024)
- Les remboursements de charges (classe Ulys : 8 140€) et de frais de personnel mis à disposition.

Les impôts et taxes – chapitre 73 s'élèvent à 2 846 611€ et sont en hausse de + 6,3 % soit + 169 085 €.

Les recettes de ce chapitre constituent le poste le plus important du budget de la commune : 63 % des recettes de fonctionnement.

L'augmentation des recettes résulte d'une part de la revalorisation des valeurs locatives et d'autre part de l'augmentation des taux communaux en 2024 (+5%). Les produits des taxes foncières représentent la majorité des recettes de ce chapitre avec 2 039 700 €.

Les droits de mutation sont stables (142 258 €) par rapport à l'exercice précédent en raison du constant ralentissement du marché immobilier.

La perception de la taxe sur la consommation finale d'électricité, décidée par l'Etat, génère une recette de 71 204 €.

Les autres recettes concernent :

- L'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire versées par la Métropole pour 554 757 €,
- La taxe sur les pylônes électriques pour 30 700 €,
- La redevance de l'antenne : 7 000 €.

Les dotations et participations – chapitre 74 - 1 033 210,47€ sont en hausse de + 10,3 % soit + 97 312 €.

- Les dotations d'Etat progressent très légèrement (+ 7 080 €) en raison de l'augmentation de la population et des critères de péréquation. Elles s'élèvent à 666 121 € et constituent 64,5% de ce chapitre.
- La Dotation « anti-inflation » ou « filet de sécurité » pour faire face à la flambée des prix de l'énergie a été notifiée pour 42 638€ (102 727 € en 2023). Pour rappel, elle est basée sur les critères de richesses et la dégradation de l'épargne.
- Le Fonds Départemental de la Taxe Professionnelle (15 357€).
- Les allocations compensatrices des taxes foncières s'établissent à 50 637€ (+ 1 766 €).
- 29 177 € du Département pour l'aide à la création du LAEP.

- La prestation de service versée par la CAF est liée à la fréquentation de nos services et s'établit à 153 615 € et à 8 354 € pour la création du LAEP.
- Le FCTVA sur les dépenses de fonctionnement éligibles (entretien de bâtiments) s'élève à 29 389 €.
- La collectivité a également enregistré les contributions suivantes :
 - 3 556 € de la Métropole dans le cadre de la valorisation des CEE
 - 9 517€ pour la dotation de recensement
 - 2 577 € de la Région et du Département pour l'organisation du festival de théâtre
 - 6 893€ de la commune de Saulxures dans le cadre de la CTG
 - Les remboursements de la Préfecture liés la mise en place du service minimum en cas de grève
 - Des participations de la métropole dans le cadre du Projet de Cohésion Sociale et Territoriale (cinéma), du pass cité

Les produits de gestion courante (locations) – chapitre 75 : s'établissent à 219 209€. Ils augmentent de 10% par rapport à l'exercice 2023. Ces produits évoluent en fonction du niveau de location du Centre Socioculturel dont les tarifs ont été augmentés au dernier trimestre 2023.

Le loyer de la Gendarmerie s'élève à 191 346€ (185 524 € en 2023).

Ce chapitre enregistre également les remboursements des assurances liées au arrêts maladies.

Les produits exceptionnels et financiers s'établissent à 12 750 € : avec la vente du Manitou (12 k€) et des mandats annulés.

1-3 Résultat de la section et capacité d'épargne

DEPENSES DE L'EXERCICE	4 702 788,54 €
RECETTES DE L'EXERCICE	4 585 138,51 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	-117 650,03 €

PRODUITS ANTERIEURS (RESULTAT 2023)	483 043,46 €
AFFECTATION RT 2023 AU 1068	-44 617,51 €
RESULTAT PROVISoire SECTION FONCTIONNEMENT	438 425,95€

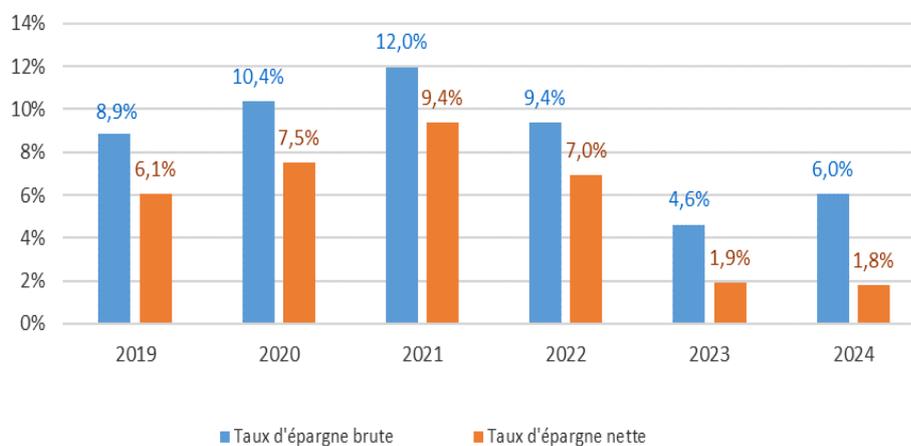
RESULTAT DISPONIBLE (R-002) 320 775,92 €

	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses Réelles de Fonctionnement	3 192 170	3 433 053	3 840 138	4 035 061	4 270 173
Recettes Réelles de Fonctionnement	3 561 292	3 900 141	4 236 728	4 230 843	4 544 751
EPARGNE BRUTE	369 122	467 087	396 589	195 782	274 578
Remboursement de la dette en capital	102 082	102 082	102 082	114 225	191 980
EPARGNE NETTE	267 040	365 005	294 507	81 557	82 598

L'épargne brute d'une commune correspond à la différence entre le montant de ses recettes de fonctionnement (impôts locaux, dotations de l'Etat, tarification des services publics, ...) et le montant de ses dépenses de fonctionnement (dépenses de personnel, financement des services publics, intérêts des emprunts, dépenses d'énergie, ...). Elle finance en priorité le remboursement en capital des emprunts.

L'épargne nette permet à chaque commune de financer une partie de ses investissements. Elle permet en particulier de limiter le recours à l'emprunt.

Le ratio du taux d'épargne brute indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées à rembourser la dette puis à investir. Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant.



2 - L'INVESTISSEMENT

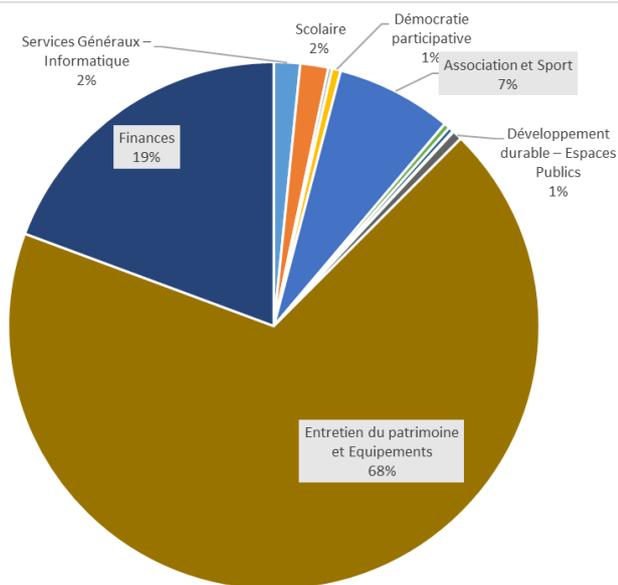
2-1 Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **994 046 €** (dont dépenses d'équipement : 802 066€) et sont réalisées à hauteur de 83 % sur l'exercice.

Elles représentent toutes les dépenses de travaux, d'aménagement et d'équipements. De nombreux projets ont connu un commencement d'exécution en fin d'année. Ainsi avec les reports ou restes à réaliser, correspondant aux dépenses engagées en 2024 mais non mandatées à la fin de l'exercice, d'un montant de **55 790 €** (isolation plancher mairie, peinture tennis etc.), le taux de réalisation s'établit à 87 %.

Les dépenses d'investissement intègrent également le remboursement de la dette en capital pour **191 980 €**.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		Total budgétisé	Réalisé	Taux de réalisation
Remboursement des emprunts		191 979,83 €	191 979,83 €	100%
Dépenses d'équipement		1 011 050,74 €	802 066,39 €	79%
	20 Immobilisations incorporelles (licences, logiciels, études,...)	19 540,00 €	9 512,75 €	49%
	21 Equipements	991 510,74 €	792 553,64 €	80%
	26 Titres de participation	- €	- €	
		1 203 030,57 €	994 046,22 €	83%
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		1 203 030,57 €	994 046,22 €	83%
	40 Opérations d'ordre	39 830,59 €	39 822,49 €	100%
	41 Opérations patrimoniales	135 400,00 €	135 338,85 €	100%
	23 Immobilisation en cours	5 400,00 €	5 398,71 €	100%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 383 661,16 €	1 174 606,27 €	85%



L'exercice 2024 a été marqué par trois objectifs majeurs : améliorer le cadre de vie, entretenir notre patrimoine et adapter de la transition écologique.

Parmi les investissements structurants :

- La modernisation du patrimoine communal (près de 680 000 €), avec des interventions sur la crèche, les groupes scolaires ou encore l'Hôtel de Ville. Ces travaux renforcent la performance énergétique des bâtiments publics, et améliorent les conditions d'accueil.

- L'amélioration du cadre de vie avec l'achat d'une tribune télescopique (117 714 €), l'aménagement de nouvelles aires de jeux (92 662 €) et des équipements sportifs (69 420€).

- Enfin dans le cadre du développement durable des actions concrètes en faveur de la biodiversité, de la végétalisation et de la protection des zones humides ont été réalisées.

	BP + DM 2024	REALISE 2024	% REALISE	REPORTS
Services Généraux – Informatique	27 300 €	15 824 €	57,96%	
<i>Matériels informatiques</i>	5 800 €	4 614 €	79,55%	
<i>Sono et vidéo conseil mairie</i>	5 000 €	3 456 €	69,12%	
<i>Licences / logiciels</i>	8 000 €	3 338 €	41,72%	6 392 €
<i>Publication</i>	2 500 €	1 728 €	69,12%	
<i>Matériels bureau</i>	- €	132 €	/	
<i>Matériels de prévention</i>	6 000 €	2 556 €	42,60%	
Scolaire	18 454 €	16 952 €	91,86%	
<i>Informatique écoles (ENI, PC, téléphonie)</i>	9 624 €	7 943 €	82,54%	
<i>Matériels et mobiliers écoles</i>	8 830 €	9 009 €	102,03%	
Conseiller numérique	4 150 €	2 256 €	54,36%	
<i>Tablettes, recharges,</i>	4 150 €	2 256 €	54,36%	
Démocratie participative	13 200 €	5 251 €	39,78%	
Association et Sport	86 878 €	70 202 €	80,81%	
<i>Equipements associations</i>	800 €	782 €	97,80%	
<i>Aménagements sportifs</i>	86 078 €	69 420 €	80,65%	13 046,00 €
Sécurité	3 600 €	3 576 €	99,33%	
<i>Défibrillateur</i>	3 600 €	3 576 €	99,33%	
Délégation culture	3 750 €	2 920 €	77,86%	
<i>Médiathèque mobilier</i>	2 000 €	2 061 €	103,05%	
<i>Sono : câblage</i>	1 750 €	859 €	49,07%	
Mobilité douce – développement économique – urbanisme	1 200 €	586 €	48,80%	
<i>Supports de com</i>	1 200 €	586 €	48,80%	
Développement durable – Espaces Publics	15 500 €	5 933 €	38,28%	
<i>Plantations fruitiers</i>	2 500 €	1 530 €	61,20%	
<i>Aménagements truffières</i>	1 500 €	- €	0,00%	
<i>Clôture zone humide</i>	3 500 €	2 120 €	60,58%	
<i>Communication Zone humide</i>	3 000 €	- €	0,00%	
<i>Création de massifs</i>	3 000 €	2 283 €	76,09%	
<i>Aménagement voirie</i>	2 000 €	- €	0,00%	
Entretien du patrimoine et Equipements	837 019 €	678 566 €	81,07%	
<i>GDLT – CTA</i>	138 000 €	103 153 €	74,75%	413,00 €
<i>GLDT et crèche – menuiseries</i>	4 700 €	35 417 €	753,56%	
<i>St Ex - BSO</i>	35 000 €	29 534 €	84,38%	
<i>Socio - Isolation toiture</i>	86 250 €	- €	0,00%	
<i>Hôtel de ville - isolation plancher</i>	25 000 €	- €	0,00%	22 896,00 €
<i>Hôtel de ville - aménagements</i>	31 100 €	18 600 €	59,81%	
<i>Têtes thermostatiques</i>	21 600 €	20 712 €	95,89%	
<i>CPE – amélioration chaufferie</i>	30 500 €	30 670 €	100,56%	
<i>Chariot élévateur</i>	85 800 €	85 800 €	100,00%	
<i>Etudes</i>	4 000 €	4 447 €	111,17%	
<i>Cimetière : aménagements</i>	11 720 €	11 942 €	101,90%	5 040,00 €
<i>Eglise : réfection vitraux, pavage</i>	11 500 €	7 823 €	68,03%	1 590,00 €
<i>René Martin – radiateurs</i>	3 000 €	3 254 €	108,46%	
<i>Gendarmerie aménagements</i>	6 800 €	4 654 €	68,44%	
<i>Aménagements divers bâtiments</i>	35 718 €	21 777 €	60,97%	5 736,00 €
<i>Prévention incendie</i>	2 315 €	746 €	32,21%	
<i>Outillage technique</i>	9 200 €	5 703 €	61,98%	
<i>Autres équipements</i>	9 000 €	5 743 €	63,81%	
<i>Travaux étanchéité MDA</i>	2 200 €	2 157 €	98,03%	

Travaux étanchéité CTM	3 357 €	3 357 €	100,00%	
Travaux étanchéité J. Lamour	662 €	662 €	100,00%	
Travaux étanchéité Parapluies	2 938 €	2 938 €	100,00%	
Mur CTM CAT NAT	- €	4 560 €	/	677,00 €
Tribune télescopique	117 714 €	117 714 €	100,00%	
Machine café SOCIO	3 500 €	3 480 €	99,43%	
Voiles ombrage crèche	3 500 €	3 623 €	103,52%	
Cimetière : Columbariums	47 676 €	47 676 €	100,00%	
Alarmes, blocs secours, extincteurs	8 120 €	6 519 €	80,29%	
Illuminations	1 500 €	1 487 €	99,11%	
Equipements LAEP	1 988 €	1 758 €	88,43%	
Aires de jeux	92 662 €	92 662 €	100,00%	
Finances (emprunts)	191 980 €	191 980 €	100,00%	
TOTAL	1 203 031 €	994 046 €	82,63%	55 790,00 €

2-2 Les recettes d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT		Total BP + DM	Réalisé	Taux de réalisation
10222	FCTVA	124 829,42 €	124 858,90 €	100%
1068	Excédent de fonctionnement	44 617,51 €	44 617,51 €	100%
10226	Taxe aménagement	1 628,00 €	3 342,74 €	205%
13	Subventions reçues	25 400,00 €	20 000,00 €	79%
16	Emprunts	385 153,00 €	385 153,00 €	100%
	TOTAL RECETTES REELLES	581 627,93 €	577 972,15 €	99%
1	Solde reporté	237 313,23 €	237 313,23 €	100%
40	Opérations d'ordre	430 000,00 €	412 406,94 €	96%
41	Opérations patrimoniales	135 400,00 €	135 338,85 €	100%
	TOTAL RECETTES	1 384 341,16	1 363 031,17	98%

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à **577 972 €**. Elles sont réalisées à hauteur des prévisions, 99%.

Le **FCTVA** s'établit à 124 859 € et correspond aux dépenses d'équipements réalisées en 2023.

Les **subventions d'investissement** encaissées sur cet exercice s'élèvent à **20 000 €**. Il s'agit du financement de la Région pour l'installation de dispositif de vidéo protection. 5 400€ étaient attendus pour la mise en place de têtes thermostatique, la somme sera versée en 2025.

Les projets réalisés en 2024, recevront des subventions en 2025, à hauteur de 87 104 € :

- La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)
- Aménagements qualité de l'air Georges de la Tour : 45 096€
- Mise en place de têtes thermostatiques dans les bâtiments communaux : 5 178€
 - Région Grand Est : aire de jeux parc Schuman : 27 830€
 - Autre : rénovation complète du réseau de drainage du terrain de football : 9 000€

Les emprunts sont constitués de 50 153€ de la CAF et de 335 000€.

Résultat de la section d'investissement

DEPENSES INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	-1 174 606,27 €
RECETTES INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	1 125 717,94 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	-48 888,33 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE (RESULTAT 2023)	237 313,23 €
EXCEDENT DE FINANCEMENT PROVISoire (1) (R-001)	188 424,90 €

3 - LE RESULTAT

Affectation du résultat de la section de fonctionnement :

Le résultat comptable de s'élève à 320 775,92 € et va être affecté de la façon suivante au BP 2025 :

- ✚ 320 775,92 € en recettes de fonctionnement (compte 002 excédent de fonctionnement reporté)

Affectation du résultat de la section d'investissement :

- ✚ Le solde 188 424,90 € est affecté en recettes d'investissement (compte 001 excédent de d'investissement reporté).